

COMMUNIQUE

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de la préservation de la sécurité des biens et des personnes dans les cités, la Directrice Générale du Centre de Gestion des Cités (CEGECI) invite tous les locataires de la cité de Bassinko n'ayant pas encore intégré leurs logements, à prendre les dispositions nécessaires afin d'habiter ou faire habiter ces dits logements.

Les intéressés disposent d'une période de **trente (30) jours à compter de la diffusion du présent communiqué** afin de veiller au respect de la mesure.

Passé ce délai, une procédure de résiliation de contrat, de retrait des logements sera engagée à leur encontre, conformément aux textes en vigueur. Ces logements seront réattribués aux clients qui sont réellement dans le besoin.

Ensemble, faisons de nos cités des cadres de vie sains pour les générations futures.

CEGECI, l'assurance pour un logement décent !

Gon Tali Martine KY